

Compte-rendu du conseil municipal du 25 janvier 2021

Présents : Patrick MILLET, Jacky BLANCHARD, Bernadette COURIOL, Hélène DENOYER, René DESSERRIERES, Hervé FONTAINE, Magali JOFFRAUD, Murielle KIRCHHOFF, Florent MARTELIN, Jean-Pierre MINAND, François PONCIN, Aline RAT, Céline TROPIBANI.

Absents excusés : Jérôme BERTRAND, Tony LHOMME
Jérôme BERTRAND qui donne pouvoir à François PONCIN

Secrétaire de séance : Magali JOFFRAUD

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 19H00 en demandant s'il y a des questions concernant le compte rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il nomme Magali JOFFRAUD secrétaire de séance.

Le maire confirme que le prochain Conseil Municipal se déroulera le 22 février 2021.

1- CCPA : convention pour l'entretien des pistes cyclables communautaires et de la Viarhônga.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention pour l'entretien des pistes cyclables communautaires et de la Viarhônga s'est terminée au 31/12/2020. Par délibération N° 2020-216 du 10/12/2020 la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a décidé de prolonger la convention avec les communes de Lagnieu, Saint-Sorlin-en-Bugey, Sault-Brénaz et Villebois pour une année. Il rappelle que la convention prévoit un prix d'entretien au mètre linéaire de 4 € pour la Viarhônga et de 2,50 € pour les pistes de Villebois et Sault Brénaz/Lagnieu.

A L'UNANIMITE le conseil se prononce POUR la Délibération n° 2021_01_01 concernant la convention pour l'entretien des pistes cyclables communautaires et de la Viarhônga.

2- AP2I : contrat de maintenance informatique année 2021 pour la mairie

Le Maire, informe que l'entreprise AP2i qui réalise la maintenance de l'équipement informatique de la Mairie de St-Sorlin en Bugey souhaite renouveler son contrat pour 2021. RAPPELLE les principales prestations à savoir :

Maintenance de 2 postes fixes

Maintenance d'un serveur

Maintenance fonctionnelle du réseau (hors logiciels spécifiques et fourniture d'accès Internet) Maintenance de la visibilité dans le réseau des périphériques sous contrat d'un autre prestataire (photocopieur),

Maintenance du poste à la bibliothèque,

Maintenance du poste des services techniques,

indique que la rémunération forfaitaire pour cette prestation de service s'élève à 1 785 € HT pour une durée de 12 mois (janvier à décembre 2021)

A L'UNANIMITE, le conseil municipal se prononce POUR la délibération n° 2021_01_02 concernant le renouvellement du contrat de maintenance pour l'année 2021 avec la Société AP2i tel qu'il lui a été présenté.

3- AP2I : contrat de maintenance informatique année 2021 pour l'école

Le Maire, informe que l'entreprise AP2i qui réalise la maintenance des postes du réseau informatique de l'école de St-Sorlin appartenant à la mairie, souhaite renouveler son contrat, rappelle que le présent contrat est établi sur une base de 50 heures au prix de 60 € HT de l'heure, le décompte des heures étant géré par la Mairie, précise que le contrat est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

Il est précisé que les heures sont facturées au réel et qu'en 2020, 3 H 30 ont été facturées.

A L'UNANIMITE, le conseil municipal se prononce POUR la délibération n° 2021_01_03 concernant le renouvellement du contrat de maintenance informatique année 2021 pour l'école.

4- SDIS : convention pour le raccordement du CPINI au Réseau Départemental d'Alarme (RDA)

La commune de ST SORLIN EN BUGHEY dispose d'un corps communal de sapeurs-pompiers. Le code général des collectivités territoriales dispose, dans son article L 1424-1, que les modalités d'intervention opérationnelle

des corps communaux ou intercommunaux de sapeurs-pompiers sont déterminées par le règlement opérationnel.

En revanche, les autres relations entre le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et ces corps sont fixées par voie de convention. La présente convention de partenariat a donc pour objet de fixer les relations entre la commune de ST SORLIN EN BUGÉY, siège du CPINI, et le SDIS de l'Ain, à travers l'ensemble des dispositions financières et administratives, mais également en termes de fonctionnement du centre, de formation, d'équipement, de suivi médical des sapeurs-pompiers, de contrôle et de responsabilité.

Elle prévoit le raccordement du CPINI au réseau départemental d'alarme (RDA) qui va permettre de fiabiliser l'engagement du corps par le Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS), alors que l'équipement d'alerte dont dispose actuellement le corps est obsolète et ne sera plus en mesure de fonctionner à l'échéance de 2023.

Le coût de ce raccordement est de 750 € annuels au titre de l'année 2021, révisable annuellement selon l'indice des coûts appliqué à la révision de la contribution communale. Il inclut la fourniture des appareils d'alerte individuelle (Bips) à concurrence du nombre de sapeurs-pompiers en activité au corps communal au moment du raccordement, à l'exception de ceux en double-engagement avec le corps départemental.

L'achat de bips supplémentaires ainsi que la maintenance et le renouvellement de l'ensemble des bips resteront à la charge de la commune.

Considérant que le CPINI de ST SORLIN EN BUGÉY compte 16 sapeurs-pompiers en activité et à jour de visite médicale d'aptitude dont 10 sapeurs-pompiers en double-engagement avec le corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ain, que de ce fait le nombre de Bips à fournir par le SDIS est de $16 - 10 = 6$.

Le maire précise que le CPINI a opté pour le système d'alerte collectif.

Par 12 voix POUR et 1 voix CONTRE (Magali JOFFRAUD), le conseil municipal se prononce POUR la signature de la convention pour le raccordement du CPINI au Réseau Départemental d'Alarme (RDA) en mode collectif.

5- Poste de cantinière et d'agent d'entretien à l'école : choix de l'agent

Le maire informe l'assemblée de la démission de Mme GARIBIAN Ilona.

Il poursuit en précisant que suite aux différentes candidatures et entretiens réalisés, la candidate qui correspond le mieux au poste de cantinière et d'agent d'entretien est Mme DURAND Virginie. Il précise que ce poste est de 24 heures hebdomadaires pendant 36 semaines plus 110 H 00 de ménage par an (pendant les congés scolaires).

A L'UNANIMITE, le conseil municipal approuve la délibération n° 2021_01_05 concernant le choix de l'agent au poste de cantinière et d'agent d'entretien à l'école.

6- Poste d'agent d'entretien au foyer et local du stade : choix de l'agent

Le maire informe l'assemblée de la démission de Mme GARIBIAN Ilona. Il poursuit en précisant que suite aux différentes candidatures et entretiens réalisés, la candidate qui correspond le mieux au poste d'agent d'entretien des salles communales est Mme DURAND Virginie. Il précise que ce poste est de 4 heures hebdomadaires.

A L'UNANIMITE, le conseil municipal approuve la délibération n° 2021_01_06 concernant le choix de l'agent d'entretien au foyer et local du stade

7- Renouvellement du CDD du poste d'agent administratif

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat de droit public de Mme TARDY Isabelle se termine au 28 février 2021 et propose de reconduire son contrat pour une nouvelle année du 1er mars 2021 au 28/02/2022. Il précise que la rémunération se fera sur la base de l'IB 355 et l'IM 331.

A L'UNANIMITE, le conseil municipal approuve le renouvellement du CDD du poste d'agent administratif.

8- Modification du tableau des emplois communaux

Le maire propose à l'assemblée :

- Service technique :

- ✓ De passer le poste d'agent d'entretien des salles communales à 4 H 00 au lieu de 03 H 00 actuellement,
- ✓ De passer le poste d'agent d'entretien de l'école et de cantinière à 24 H 00 hebdomadaire sur 36 semaines et 110 H effectuées en plus en cours d'année,
- ✓ De passer le poste de cantinière à 28 H 00 hebdomadaire sur 36 semaines + 38 H 00 effectuées en plus en cours d'année à la place de 23 H 00 actuellement.

A L'UNANIMITE, le conseil municipal approuve la délibération n° 2021_01_08 concernant la modification du tableau des emplois communaux comme suit :

Tableau des emplois permanents de la commune à compter du 08 février 2021

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
service administratif secrétaire de mairie < 2000 habitants	1	cadre d'emplois des adjoints administratifs et/ou des rédacteurs, et/ou des secrétaires de mairie et/ou grade d'attaché
Service technique Adjoint technique – employé polyvalent	3	cadre d'emplois des Adjoints Techniques

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
service administratif Adjoint administratif	1	cadre d'emplois des adjoints administratifs et/ou des rédacteurs, 16 h/semaine
Service technique Entretien des locaux (ménage des communs)	1	cadre d'emplois des Adjoints techniques 3 H 00/semaine (CDD)
Entretien des locaux (ménage école/annualisé)	1	cadre d'emplois des Adjoints techniques 12 H 00/semaine + 110 H effectuées en plus en cours d'année (CDD)
Entretien des locaux (Foyer, local du Stade)	1	cadre d'emplois des Adjoints techniques 04 H 00/semaine (CDD)
service social Agent Territorial des Ecoles Maternelles (ATSEM)	2	Agents spécialisés principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles 30 h par semaine scolaire + 132h effectuées en plus en cours d'année (CDI)
Service de restauration scolaire Employées de cantine	2	cadres d'emplois des adjoints techniques à 12H00/semaine (C.D.I)
Annualisation (36 semaines)	1	cadres d'emplois des adjoints techniques à 12H00/semaine (C.D.D)
	1	cadre d'emploi des adjoints techniques à 28 H 00 hebdomadaire + 38 H 00 effectuées en plus en cours d'année (C.D.D.)

9- Questions diverses

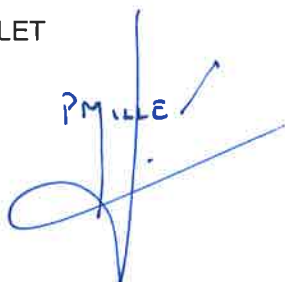
- Certaines personnes âgées n'ayant pas Internet sont en difficulté pour s'inscrire à la vaccination contre la Covid 19.

Il est du ressort du CCAS d'aider ces personnes. Un numéro de téléphone sera mis à disposition afin de les accompagner dans cette démarche. Une communication sera faite dans la Poupoune.

- La commission école informe le conseil municipal que la dotation informatique demandée au rectorat a été acceptée à hauteur de 50% des sommes engagées par la commune pour le projet numérique.
- La commission école informe le conseil municipal que le Périscolaire déménagera dans les locaux de la cantine pendant les vacances de février ou au plus tard celles de printemps.
- La commission développement durable informe le conseil municipal que le terrain retenu pour les jardins partagés est le « Pré Burry ». En l'absence d'eau, le choix du terrain serait remis en question.
- Murielle KIRCHKOFF informe le conseil municipal qu'elle entreprend de rénover le site Internet de la mairie. Les conseillers municipaux volontaires pourront l'aider dans ce projet.
- Jérôme BERTRAND fait remonter qu'il y a de nombreux excès de vitesse « Chemin du Verney ».
 - o Il demande s'il y a possibilité d'installer des coussins Berlinois pour réduire la vitesse. René DESSERRIERES informe que la commune a le projet de la réfection de la voirie entre la rue de la Vie Neuve et le nouveau lotissement dans le courant de l'année. Des dispositifs ralentisseurs, à définir seront intégrés à ce projet.
 - o Il demande également si des astreintes de déneigement sont envisagées ? René DESSERRIERES précise que le dimanche 17/01 matin de l'épisode neigeux, les employés communaux étaient sur le terrain pour déneiger les trottoirs du centre village et certaines voies communales (salage). Sachant que l'on était dimanche, qu'il n'y avait pas d'école et qu'un redoux avec de la pluie était annoncé pour la mi-journée, il a été décidé de ne pas faire appel à un service de déneigement. Un tel service est en cours de formalisation avec une entreprise locale.
- Magali JOFFRAUD informe que l'Auberge du VERGER est un lieu officiel de manœuvre pour les pompiers. L'auberge est gracieusement mise à disposition des Sapeurs-Pompiers du CIS Lagnieu pour manœuvrer. Une convention sera signée prochainement.
- Le maire informe le conseil municipal qu'il est convoqué à la sous-préfecture de Belley le 4 février 2021 suite à des incidents récurrents entre les différentes sociétés de chasse locale et voisines.
- René DESSERRIERES informe le conseil municipal qu'une partie du rempart du château s'est écroulée côté Ouest, sans menace sur les habitations. Le propriétaire a été prévenu et il va demander une expertise.

Clôture de la séance à 20H18

Le maire
Patrick MILLET



Le secrétaire
Magali JOFFRAUD

